

Service de garde
École Notre-Dame-de-la garde

Régie interne
2022-2023



Téléphone : (514)453-2576 poste 2
Courriel : SGARDE.NDGARDE@CSTROIS-LACS.QC.CA

BIENVENUE

Il nous fait plaisir de vous accueillir au service de garde de l'école Notre-Dame-de-la-Garde. L'école est fière de vous offrir un service enthousiaste, dynamique et respectueux des enfants. Votre enfant découvrira un milieu stimulant où plusieurs activités lui seront offertes. Pendant les journées pédagogiques, le service de garde organisera pour votre enfant, des activités enrichissantes ou des sorties qui lui permettront de passer une journée agréable dans un cadre différent de celui de sa classe.

Jenny Thibault, directrice

Danika Rozon, technicienne du service de garde

ORIENTATION

Comme le service de garde est intégré à l'école, nous nous inspirons du projet éducatif de l'école afin de faire cheminer les enfants au service de garde. Le besoin d'activité et de tranquillité, les choix, la consultation, les cadres clairs et la valorisation des comportements positifs chez les élèves sont au centre de notre quotidien.



CODE DE VIE

Le respect des autres et de l'environnement est la règle d'or au service de garde. En **tout** temps, un comportement civilisé et poli est exigé de la part des enfants. Le code de vie de l'école se poursuit au service de garde car ce dernier est la continuité de l'école.

En cas de comportement inadéquat, le service de garde et la direction de l'école se réservent le droit de suspendre un élève qui démontre de façon répétitive une conduite qui ne respecte pas le code de vie ou qui compromet la sécurité ou le bon fonctionnement du groupe.

CHANGEMENT DE COORDONNÉES

Vous devez aviser la responsable du service de garde ainsi que la secrétaire de l'école de tout changement.

PÉRIODE DE DEVOIRS

À partir de la 2^e année, après la période de jeux à l'extérieur, votre enfant peut faire ses travaux scolaires.

L'éducatrice peut superviser et venir en aide à votre enfant, mais elle doit aussi s'occuper des autres élèves du groupe et de ceux qui ont déjà faits leurs devoirs et leçons. Il revient donc au parent de vérifier le travail effectué.



HABILLEMENT

Les enfants doivent avoir des chaussures adaptées aux activités dans le gymnase pour le service de garde.

En toute saison, les enfants doivent être habillés confortablement et adéquatement afin qu'ils puissent participer aux activités. Des vêtements de rechange doivent être laissés en tout temps dans son casier au besoin.



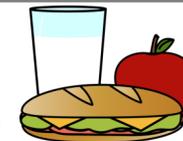
ALIMENTATION

Chaque enfant doit apporter tout ce qui est nécessaire pour son repas et ses collations (**ustensiles**, condiments, contenants et serviettes de table).

Un service de traiteur pour le dîner vous est offert. Consultez le site internet de l'école pour de plus amples informations.

Les friandises, les barres de chocolat, les croustilles, les boissons gazeuses ainsi que les boissons énergisantes sont interdites au service de garde.

Considérant les risques d'allergie et des problèmes de santé chez certains enfants, la nourriture ne peut pas être échangée. Gare à tout ce qui contient des arachides, nous avons des enfants sévèrement allergiques.



ARRIVÉE ET DÉPART



Les parents utilisateurs du service de garde doivent utiliser la porte sur la rue de l'église (entrée des élèves) le matin avant les heures de classes. Durant la journée et après l'école, vous devez sonner à l'entrée principale et signaler votre présence à la technicienne ou à l'éducatrice en place.

En fin de journée, l'enfant doit s'assurer d'avoir tous ses effets car il sera impossible de retourner dans sa classe après l'école.

Si vous venez chercher votre enfant à une heure donnée, il doit respecter cette heure de départ et partir avec vous dans un délai raisonnable, même s'il s'amuse beaucoup avec ses pairs. Des allers-retours, ou une attente trop longue ,entraînent des problèmes de comportement que nous voulons éviter.

SÉCURITÉ

- ⇒ Peu importe son âge, un enfant ne peut quitter le service de garde seul le soir à moins d'avoir une autorisation écrite du parent. Une personne autorisée peut venir chercher l'enfant (inscrire le nom du contact à la fiche d'inscription) à condition que la technicienne en ait été avisée
- ⇒ Vous devez toujours venir chercher votre enfant à l'école. Des passes spéciales pour l'autobus pourront être émises par la secrétaire de l'école pour des situations exceptionnelles seulement.
- ⇒ Si un parent a la garde légale exclusive de son enfant et que son autre parent n'est pas autorisé à venir le chercher, une copie de l'ordonnance juridique et une photographie doivent nous être fournies.
- ⇒ CHANGEMENT DE FRÉQUENTATION: Un préavis d'une semaine est demandé pour toute réduction ou cessation d'utilisation, sans quoi, les frais de garde seront exigés.

INSCRIPTIONS

Les parents qui veulent inscrire leur enfant, doivent remplir et signer un formulaire annuellement peu importe le type de fréquentation.

HEURES ET CALENDRIER D'OUVERTURE

Heures d'ouverture: De 6 h 45 à 8 h 10
De 11 h à 12 h 45
De 14 h 10 à 18 h



L'heure de fermeture du service de garde doit être respectée. **Tout retard entraînera automatiquement des frais de 5 \$ par tranche de 10 minutes.** Les frais se retrouveront sur la prochaine facture du parent.

Calendrier:

Ouverture: - De la première journée à la dernière journée de classe inscrite au calendrier scolaire.
-Journées pédagogiques



Fermeture: -Jours de congé prévus au calendrier scolaire.
-Semaine de relâche scolaire.
-Les journées de forces majeures: tempêtes, panne d'électricité et urgences.

Le service de garde pourrait être dans l'obligation de fermer au courant de la journée pour des raisons majeures telle une panne d'électricité, un bris de chauffage, etc. Si votre enfant est déjà à l'école, nous vous contacterons, d'où l'importance de nous laisser un numéro d'urgence.

TARIFICATION

Enfant régulier : 8,95 \$ *tarif sujet à changement selon les directives du M.E.E.S.*

Fréquentation: 3 jours par semaine et plus de 2 périodes par jour.

Enfant sporadique :

facturé par période, maximum de 13 \$ par jour

Bloc du matin : 9 \$

Bloc du dîner: 2 \$ par dîner

Bloc d'après-midi : 10 \$

**Dîneurs seulement : coût annuel 225 \$ un enfant,
300 \$ deux enfants ou 325 \$ plus de deux enfants.**



PRÉSENCES ET ABSENCES

Le personnel du service de garde doit être avisé avant **11 heures** de tout changement à l'horaire ou toute absence.

Pour un enfant à temps plein, les frais de garde lors des absences ne sont pas remboursables et vous seront facturés.

PAIEMENT



Un état de compte est envoyé une fois par mois par courriel .

Vous pouvez payer:

1-par internet (avec le numéro de référence propre à chacun des parents)

2- En argent comptant.

3- Avec un chèque libellé à l'ordre du Centre de services scolaire des Trois-Lacs.

Un état de compte impayé après 1 mois sera considéré comme un retard de paiement.

RETARD DE PAIEMENT

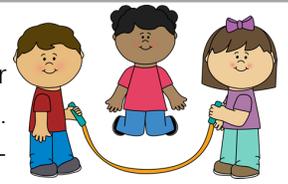


Tout retard de paiement atteignant plus d'un mois de retard par enfant peut entraîner une suspension du service de garde.

Le parent en sera alors avisé par écrit, par la technicienne du service de garde et la direction. Une fois le montant réglé, le ou les enfants pourront réintégrer le service de garde.

JOURNÉES PÉDAGOGIQUES

Le coût est de 8,95 \$ de frais de garde par jour pour tous les enfants. (réguliers ou sporadiques). Ce frais est sujet à changement selon les directives du M.E.E.S. ou du centre de services scolaire des Trois-Lacs.



Des coûts supplémentaires variables, s'ajoutent pour les défrayer les frais des sorties, des activités ou du transport.

Toutes les informations importantes pour les journées pédagogiques sont sur le formulaire d'inscription.

REÇU D'IMPÔT

Des reçus d'impôt seront disponibles sur le portail Mozaïk. Ce relevé sera émis au nom du parent payeur des frais de garde. **Aucun transfert ne pourra être effectué.**

Les enfants bénéficiant du tarif de 8,95 \$ par jour recevront un reçu d'impôt pour le fédéral seulement. **Les frais de sorties pendant les journées pédagogiques ne sont pas éligibles à une déduction fiscale.**

MALADIE

Si un enfant est souffrant, le parent sera avisé dans les plus brefs délais et devra prendre les mesures nécessaires pour venir chercher l'enfant.

Le service de garde respecte la politique des premiers soins et de secourisme du Centre de services scolaire des Trois-Lacs.

